

Liste de Paie du mois de

MARS 1989

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total			qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																				
2	MAHUKU Paul	6.651				6651			Domest.	-	200	200	135	50	50	6.401	140	6.211		
3									"	-	200	200	135	50	50	6.401	140	6.211		
4	NAYIGIZIKI Marcel	6.651				6651			"	-	204	204	136	50	50	6.556	160	6.346		
5	RURANGWA Jean	6.810				6810														
6																				
7																				
8																				
9	N.B: KATAREBE Pasteur ne figure pas sur cette liste parce qu'il a été payé sur compte par son ex-employeur le Ministère de la Justice pour le mois de février et mars.																			
10	Il ne sera pas payé par le Ministère des Relations Institutionnelles pour mars et avril pour régulariser cette situation.																			
11																				
12																				
13																				
14																				
15	Son salaire du Ministère des Relations Institutionnelles pour le mois de février est versé au Trésor Public.																			
16																				
17	Certifié sincère et vérifiable et arrêté à la somme de VINGT ET UN MILLE CENT VINGT DEUX FRANCS RWANDAIS.																			
18	Palement par Comptable de Préfecture																			
19	Vu et approuvé par le																			
20	N° 0024 autorisé																			
21	Kigali, le 21 MARS 1989																			
22	L'Ordonnateur-Tresorier du Rwanda																			
23	Comptable de Préfecture																			
24	Généraliste																			
25	Plénom																			
	Code																			
	Total																			
		20.112				20112					604	604	406	150	150	19.358	440	18.768		

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 19:110:01:01:02
 Inscrit sous poste ... du ...13.3.89
 KIGALI, le ...6/03/1989
 Le (La) Gestionnaire des Crédits,
MUKESHIMANA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - 406
 Pension patronale col. 12 - 604
 Salaire brut col. 7 - 20.112
 Colonne 9 - 21.122
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine NTASHAMAJE

509
 189

20.3.89